Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'association « Alliance Villes Emploi »

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°BC2025-136

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	20
Nombre de pouvoirs	0
Votants	20
Secrétaire de séance : **Nathalie MILWARD**	

L'an 2025, le 8 septembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 2 septembre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

Il a été exposé,

Par délibération du conseil communautaire n°CC2025-115 du 30 juin 2025, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé la reprise en régie d'une partie des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END), notamment la mission de facilitateur de la clause sociale d'insertion auprès des acheteurs publics qui ont leur siège sur le territoire d'une des communes membres de la collectivité.

Afin d'accompagner la mission de facilitation de la clause sociale d'insertion, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite adhérer à l'association Alliance Villes Emploi, qui propose une offre de services pour les acteurs de l'emploi et de l'insertion (accompagnement sur mesure, formations, expertise technique, réseau d'échanges).
Créée en 1993, cette association est le réseau national des collectivités territoriales investies sur les questions d'insertion, d'emploi et de développement économique. Elle fédère les outils et dispositifs déployés par ses adhérents, en particulier les Maisons de l'Emploi (MDE) et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et anime le réseau des facilitateurs de la clause sociale d'insertion.

Ses missions principales sont :
- d'accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses ;
- d'animer un espace d'échanges ;
- de soutenir l'innovation territoriale ;
- de porter la voix des collectivités auprès des pouvoirs publics ;
- de favoriser l'insertion, la montée en compétences et l'utilisation de la commande publique comme levier d'inclusion.

Plusieurs niveaux d'adhésion sont possibles : adhésion réduite à la clause sociale ou adhésion à la totalité des services proposés par Alliance Villes Emploi. Afin de permettre à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'être rapidement opérationnelle sur la mission de facilitation de la clause sociale d'insertion, la formule limitée à la clause sociale est retenue pour l'année 2025. Le périmètre de l'adhésion sera réétudié pour 2026, en fonction des besoins identifiés sur les missions reprises en régie par la Communauté d'agglomération.

Le calcul de la cotisation pour la clause sociale est le suivant : nombre d'habitants x 5,98 € / 1000.
La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux compte 117 534 habitants (donnée INSEE au 1er janvier 2024), ce qui porte le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2025 à 702,85 €. Il est à noter que lorsque l'adhésion a lieu après le 1er juillet, le montant de la cotisation due est réduit de 50% pour l'année en cours, soit un montant de cotisation de 351,43 € pour l'année 2025.

***VU** la délibération n°CC2025-115 du conseil communautaire du 30 juin 2025 approuvant la reprise en régie par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de l'exploitation du Dôme et d'une partie des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais,*
***VU** le 16° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour adhérer aux associations loi de 1901.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250926-BC2025-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 26/09/2025

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'association Alliance Villes Emploi.

ARTICLE 2 : AUTORISE le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 351,43 € pour l'année 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**